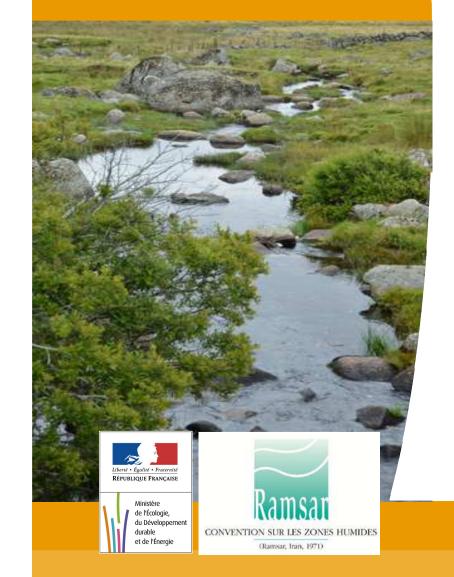


Réunion des animateurs de Groupes Thématiques

12 Février 2015





Ordre du jour

 Définition du mandat et des modalités de travail des groupes thématiques

Définition du mandat des animateurs

 Objectifs de la 1ère réunion des groupes thématiques

 Echanges sur les modalités de suivi de la mise en œuvre du PNMH



Composition des GTh

Qui peut en être membre ? :

- Les organismes membres du GN (possibilité de mandater tout autre expert que celui qui le représente)
- Les GTh peuvent s'adjoindre des experts non membres du GN pour les éclairer sur certaines questions qu'ils ont à traiter
- Les GTh peuvent proposer un élargissement du GN s'il apparaît nécessaire de pérenniser certains experts
- La composition initiale des GTh a été fixée par la DEB sur la base des demandes priorisées, avec le souci de ne pas dépasser une taille « critique » tout en respectant un équilibre et en intégrant au mieux les pilotes d'actions du PNMH



Mandat des Groupes thématiques (1/2)

- Assurer le suivi des actions d'une même thématique
 - Définir le « cadrage » de chaque action : pilote(s), partenaire(s), plan de financement, livrables attendus, calendrier de réalisation
 - Suivre l'avancement effectif des différentes actions
 - Assurer l'articulation des différents travaux
 - Mobiliser les acteurs concernés
- Etudier les aspects « CFS » de chaque action afin d'alimenter les travaux transversaux du GTh « CFS » et désigner un « correspondant » qui participera aussi aux GTh « CFS »
- Etudier les aspects « OM » de chaque action afin d'alimenter les travaux transversaux du GTh « OM » et désigner un « correspondant » qui participera aussi aux GTh « OM »



Mandat des Groupes thématiques (2/2)

- Assurer l'information des membres du GTh sur toutes autres actions liées aux milieux humides non inscrites dans le PNMH et relevant de la thématique du GTh concerné
- Faire toutes propositions d'améliorations / d'actions à la DEB et au GNMH
- > Préparer les travaux du GNMH sur la thématique concernée
- Réfléchir cette année (COP 21) à la question du rôle des milieux humides dans l'adaptation au changement climatique





Mandat des animateurs

- Organiser et animer les réunions et en établir l'OJ
- > Rédiger les CR des réunions
- ➤ Entretenir des liens avec les responsables d'actions suivies par le GTh pour être informé de l'avancement des actions
- Mettre à jour ou animer la mise à jour du tableau de suivi
- Rendre compte en fin d'année au GN des travaux du GTh et de l'avancement des actions





Objectifs de la 1^e réunion des GTh (1/2)

- Finalisation de la composition du GTh (membres et invités)
- Présentation des actions et élaboration du tableau de référence pour le suivi du PNMH : définition précise pour chaque action :
 - organisme(s) pilote(s) et organismes partenaires
 - livrables attendus
 - plan de financement
 - calendrier de réalisation sur les 5 ans du PNMH
- Désignation des membres chargés d'assurer la liaison avec le GTh CFS et du GTh OM



Objectifs de la 1^e réunion des GTh (2/2)

- Cas échéant : désignation de responsable(s) pour une ou des sous-thématiques
- Articulation avec d'éventuels GT ad'hoc existants (les maintenir ou les supprimer)
- Tour d'horizon des actions en cours ou en vue non inscrites dans le PNMH, pour information et ajout éventuel dans le suivi
- Fixation du calendrier de travail du GTh sur l'année 2015



Modalités de suivi prévues par la DEB (1/2)

Site internet

- ➤ Mise à disposition de documents :
 - Liste des membres (GNMH et GTh) avec coordonnées
 - PNMH, plaquette (déjà en ligne)
 - Tableau de suivi des actions
 - Info sur les actions en cours
 - Calendrier des réunions
 - Ordres du jour
 - Comptes-rendus des réunions
 - Bilan annuel du plan
- Dans un 2è temps, création d'un site intranet à accès restreint



Modalités de suivi prévues par la DEB (2/2)

Tableau de suivi des actions par GTh



Merci de votre attention!





Mandat du Groupe National (1/2)

- Participation à l'élaboration et à la validation des Plans nationaux, propositions d'actions et avis sur les actions proposées pour les Plans
- Suivi de leur mise en œuvre et avis
 - Travail fin assuré par les Groupes thématiques
 - Outils en cours d'élaboration afin de suivre l'avancement du Plan : page internet dédiée au PNMH et à son suivi, avec tableau de suivi des actions, diverses informations sur les actions en cours, CR des GTh, bilan annuel du Plan etc....
- Circulaire du 24 décembre 2009 : Instance consultative pour les projets de nouveaux sites Ramsar ou modifications (notamment extensions) de sites Ramsar existants :
 - Recueil de l'avis du GN, à organiser en fonction de la compatibilité des calendriers
 - Présentations des projets de nouveaux sites par les porteurs de projets
 - Information sur le suivi des sites existants et la mise en œuvre de la gestion ; ainsi que sur l'avancement des projets de sites (tableau de suivi sur page internet)





Mandat du Groupe National (2/2)

- Instance de consultation dans le cadre de la préparation des Conférences des Parties de la Convention de Ramsar : avis sur les projets de résolutions présentées
- Instance de consultation pour le MEDDE sur divers sujets relatifs aux milieux humides
- Calendrier: 1 réunion bilan en fin d'année avec
 - > Comptes rendus de l'année par les différents Groupes thématiques
 - Validation des travaux de l'année à venir

